

Ecrit par Echo du Mardi le 19 janvier 2021

Mlle BLANC



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 janvier 2021 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 juin 2019,

Mademoiselle Jacqueline Marie Rose **BLANC**, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à ORANGE (84100) 32 rue Bretagne EPHAD Raoul ROSE.

Née à METZ (57000), le 22 janvier 1934.

Décédée à ORANGE (84100) (FRANCE), le 5 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître DAYRE, Notaire à 468 Avenue Marius Coulon le 5 janvier 2021 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de Carpentras, le 11 Janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascal DAYRE, notaire à BOLLENE 84500, référence CRPCEN : 84059, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



Ecrit par Echo du Mardi le 19 janvier 2021

3950118

Publié le 19/01/2021